



Plan Climat Air Energie Territorial 2018-2023

IV – Dispositif de suivi et d'évaluation

27 septembre 2018



Communauté de Communes Châteaubriant-Derval
5 rue Gabriel Delatour - BP 203 – 44146 Châteaubriant Cedex

Sommaire

	Page
1 - Objectifs du dispositif de suivi et d'évaluation.....	2
2 - Organisation pour atteindre les objectifs.....	2
2-1- Un agent dédié.....	2
2-2- Un observatoire.....	2
2-3- Un comité de pilotage.....	2
2-4- Une conférence annuelle.....	3
2-5- Un conseil de développement impliqué.....	3
2-6- Une communication intégrée.....	3
2-7- Une évaluation à mi-parcours.....	3
3 - Annexe : outil informatique.....	4

1- Objectifs du dispositif de suivi et d'évaluation

Le dispositif de suivi et d'évaluation est conçu avec cinq grands objectifs :

- Garder le cap sur l'évolution des trajectoires pour atteindre les objectifs fixés ;
- Garantir la bonne articulation des actions pour la cohérence écologique du territoire ;
- Poursuivre le dialogue pour une mobilisation durable des acteurs et des habitants ;
- Généraliser le « réflexe » climat air énergie dans tous les comportements ;
- Faire de cette démarche un avantage comparatif du territoire pour son attractivité.

2- Organisation pour atteindre les objectifs

La Communauté de Communes Châteaubriant-Derval se dote de moyens humains et techniques ambitieux pour assurer pleinement sa mission de coordination de la transition énergétique sur le territoire.

2-1- Un agent dédié

Pour engager la préparation du Plan Climat Air Energie Territorial, accompagner son élaboration, coordonner, suivre et évaluer sa mise en œuvre, la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval a recruté dès le 7 avril 2016 un chargé de mission à temps plein grâce à l'appui du fonds de transition énergétique suite à la labellisation « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » par l'Etat.

2-2- Un observatoire

Un observatoire est mis en place avec un outil informatique sous la forme de tableurs avec visualisation des résultats par des graphiques. Il a été établi avec l'appui des ingénieurs du bureau d'études E6, pôle de compétences environnement du groupe NEPSSEN. Les principaux tableaux de cet outil sont présentés dans la partie 3 du présent rapport.

2-3- Un comité de pilotage

La commission « environnement » de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval qui a assuré le rôle de comité de pilotage de l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial le sera également pour sa mise en œuvre, son suivi et son évaluation.

Ce comité de pilotage présidé par le Vice-Président en charge de l'environnement et composée des élus délégués volontaires pourra s'élargir en tant que de besoin à des partenaires.

2-4- Une conférence annuelle

Une conférence annuelle sera organisée par la Communauté de communes Châteaubriant-Derval afin de présenter l'avancée du PCAET aux acteurs institutionnels, aux porteurs de projets, et au conseil de développement.

Cette rencontre sera également l'occasion de partager les expériences, les résultats, et de débattre des éventuelles évolutions à apporter au programme d'actions pour améliorer son efficacité et son efficience.

2-5- Un conseil de développement impliqué

Le Conseil de développement Châteaubriant-Derval a organisé une des trois réunions publiques organisées lors de l'élaboration du PCAET. Cette participation s'inscrivait dans la poursuite de ses précédents travaux de valorisation des initiatives en faveur du développement durable.

Le Conseil de développement poursuivra ses contributions à la sensibilisation de la population sur les enjeux du climat de l'air et de l'énergie, à la mise en œuvre des actions et à leur suivi.

2-6- Une communication intégrée

L'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial a fait l'objet d'une communication via un site Internet dédié et via des articles et messages sur les supports papiers et web de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval.

Cette communication sera confortée pour suivre la réalisation de programme d'actions et l'évolution des trajectoires pour atteindre les objectifs fixés dans le PCAET.

Elle intégrera également l'exercice de toutes les compétences de l'établissement public de coopération intercommunale afin que la contribution de chacun de ses projets aux objectifs de la transition énergétique et de l'adaptation au changement climatique soit comprise.

Cette information sur l'exemplarité de la Communauté de Communes sera accompagnée par une promotion des bonnes pratiques et services des citoyens, des associations, des entreprises et des autres collectivités en faveur du climat de l'air et de l'énergie.

Cette valorisation globale visera à encourager un cercle vertueux au sein du territoire, et à le faire savoir aux partenaires et aux investisseurs extérieurs, participant ainsi à la diffusion d'une image positive du territoire pour conforter son attractivité.

2-7- Une évaluation à mi-parcours

Une évaluation à mi-parcours sera réalisée en 2020 avec les acteurs associés à l'élaboration du PCAET en 2017. Elle se traduira par la rédaction d'un rapport de bilan intermédiaire mis à disposition du public.

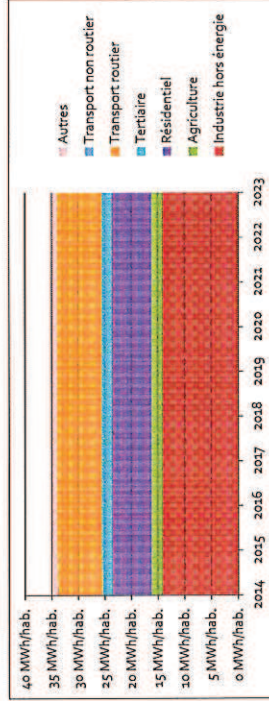
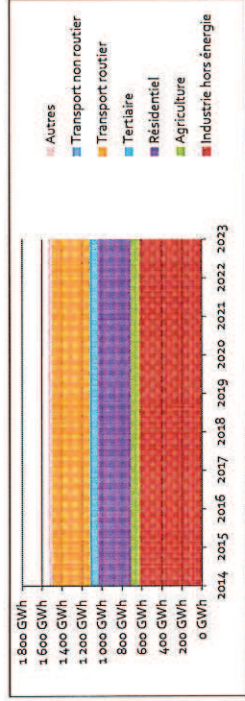
3- Annexe : outil informatique

Un outil informatique sous forme de tableurs est mis en place pour suivre l'avancée des actions sur la base d'indicateurs, l'évolution des trajectoires pour atteindre les objectifs fixés à l'échelle du territoire, et les comparer avec les objectifs fixés dans le Schéma Régional Climat Air Energie Territorial des Pays de la Loire.

Une extraction des principaux tableaux de suivi et d'évaluation est présentée dans les pages suivantes.

Axe stratégique	Action	Description de l'action	Objectifs de réduction	Indicateurs
I. Conforter l'exemplarité globale du territoire	I.1 - Améliorer énergétiquement les bâtiments communautaires et communaux	Améliorer la performance énergétique des bâtiments communautaires et communaux de façon durable et renouvelée.	Réduire la consommation totale en énergie finale des bâtiments communaux et intercommunaux de 35% d'ici 2030 ;	Consommation en énergie finale des bâtiments / Facture énergétique - kWh/an.habitant - kWh/an.bâtiment - kWh/an.m²
	I.2 - Réduire la consommation d'énergie liées à l'éclairage public	Cette action présente, à la suite d'un diagnostic d'éclairage public du territoire, les différents moyens de réduire sa consommation d'électricité.	Réduire de 40 à 50% les consommations de l'éclairage public par rapport à l'année de référence en passant de 30 GWh à entre 14 et 17 GWh en 2023 ; Réduire de 1 000 à 800 tCO2e les émissions de gaz à effet de serre issues de l'éclairage public en 2023 ;	kWh totaux consommés /an
	I.3 - Réduire les consommations de carburant des flottes de véhicule	Cette action présente les différentes étapes à mettre en place pour réduire les consommations de carburant de la flotte de véhicule de la collectivité.	Réduire de 30% les consommations de carburant de la flotte de véhicule de la collectivité d'ici à 2030	Consommation de carburant de la collectivité
	I.4 - Augmenter le stockage de carbone sur le territoire	- Sensibiliser la population, les agriculteurs et les services des collectivités à la plantation volontaire de végétaux (haie bocagère, arbres, massifs,...) - Encourager les agriculteurs à ces enjeux par des aides, formation et subventions.	Augmenter la surface forestière volontaire ou issue des zones en déprise agricole Augmenter les surfaces toujours en herbe par conversion des terres cultivées	- Nombre de mètres linéaires de haies bocagères par hectare ou par exploitation - Nombre d'exploitations concernées par des tests sur les bienfaits de la végétalisation sur les rendements
	I.5 - Gérer durablement la ressource en eau et limiter le risque d'inondations sur le territoire	La synthèse du diagnostic de vulnérabilité du territoire aux aléas climatiques a fait apparaître les deux enjeux majeurs suivants : - Anticiper et lutter contre les effets des inondations liées aux événements climatiques intenses ; - Anticiper la baisse de la disponibilité de l'eau qui pourrait pénaliser, entre autre, le secteur agricole, et augmenter les tensions autour de cette ressource.	- Minimiser l'imperméabilisation des sols et maximiser les zones tampons inondables - Suivre les consommations d'eau du territoire et les diminuer chaque année	- % de sols perméable - Nombre d'hectares de zones tampons inondables - Nombre de m3/habitant/an de consommation d'eau sur le territoire
II. Améliorer les performances durables des entreprises	II.1 - Réduire les consommations d'énergie dans les exploitations agricoles du territoire	L'action consiste en proposer des solutions d'accompagnement des exploitations agricoles sur le territoire afin de réduire leurs consommations d'énergie.	- Réduire de 20% la consommation totale en énergie finale des entreprises agricoles d'ici 2030 ; - Réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre issues des entreprises agricoles d'ici 2030 ;	Consommation en énergie finale des bâtiments Facture énergétique
	II.2 - Diminuer les consommations énergétiques des entreprises	L'action consiste en l'accompagnement de la rénovation énergétique des entreprises.	Réduire de 35% la consommation totale en énergie finale des entreprises industrielles d'ici 2030 ;	Consommation en énergie finale des bâtiments Facture énergétique
	II.3 - Encourager l'économie circulaire	Cette action vise à établir, suite à un diagnostic du métabolisme territorial, une transformation des flux de matières pour passer d'un modèle linéaire à un modèle circulaire.	- Réduire de 10 à 20% les consommations de matériaux de secteurs d'activité ciblés (construction, agroalimentaire, ...) et de 20 à 40% les quantités de déchets de ces secteurs d'activité en 2023 ; - Réduire de 20% le fret entrant et de 10% le fret de déchets grâce à l'économie circulaire d'ici 2023 ;	Tonnages de matériaux importés sur le territoire / an

	II.4 - Stimuler la performance environnementale des acteurs économiques	Trois défis à mettre en œuvre en 3 à 6 mois par les artisans et entreprises volontaires parmi une liste d'action autour de 7 thématiques : déchets, emballages, énergie, transport, eau, produits et société-durable.	Atteindre 100% des TPE du territoire ayant une labellisation liée à la performance environnementale en 2030 ;	Consommation de matière du territoire en t Production de déchets du territoire en t Consommation d'énergie des TPE en kWh Consommation d'eau des TPE en m3
III. Aider les habitants à moins mieux consommer	III.1 - Promouvoir la consommation de nourriture locale et de saison	Cette action vise à promouvoir les productions locales, à inciter les producteurs à commercialiser sur le territoire en développant la demande locale.	Augmenter de 30% la consommation de produits locaux et augmenter de 20% la production locale en 2025 ; Réduire de 25% le fret associé aux consommations alimentaires en 2025 ;	Quantités (en poids ou en €) de produits alimentaires locaux par rapport aux quantités de produits alimentaires importés Quantités de produits alimentaires issus de productions locales par rapport aux quantités de produits importés t.kms pour les consommations alimentaires
	III.2 - Accompagner la rénovation énergétique du résidentiel	L'action consiste en l'accompagnement de la rénovation énergétique du résidentiel du parc public et privé, individuel et collectif.	Réduire de 20% la consommation énergétique du résidentiel en 2030	Consommation en énergie finale du résidentiel
	III.3 - Conforter les dispositifs de partage de logements	Cette action vise à favoriser l'optimisation des surfaces habitables, à réduire les surfaces de logements construits et à améliorer les performances de l'habitat tout en favorisant les liens sociaux.	Réduire le nombre de logements vacants d'ici 2023	Consommation énergétique par logement en kWh/logement
	III.4 - Prolonger la mobilisation des parties prenantes du territoire sur la réduction des déchets	L'objectif de cette action est de mobiliser l'ensemble des parties prenantes du territoire (entreprises, résidents, chambres consulaires, etc.) pour la réduction de la production de déchets et le développement du recyclage.	Réduire de 15% la production de déchets du territoire d'ici 2023	Quantité de déchets totale en t, quantité de déchets non recyclables en t
IV.Encourager les mobilités économes	IV .1 - Elaborer et mettre en œuvre un Programme Global de Déplacement	Cette action vise à élaborer et mettre en œuvre une Plan Global de Déplacement à l'échelle du territoire et à mettre en place les actions qui en découlent.	Réduire de 30% les déplacements individuels en automobile, et augmenter de 10% l'usage des modes doux d'ici 2023	kms/an/habitant part modale
V. Développer les énergies renouvelables	V .1 - Compenser 100% de l'électricité consommée sur le territoire	Cette action présente les efforts restant à fournir par le collectivité pour produire 100% de son électricité de manière renouvelable à l'horizon 2030. Cette action est directement liée avec les actions I.1, I.2, I.3, II.1, II.2, II.3, II.4, III.2 et IV.1 qui prévoient une diminution ou un augmentation (au profit d'une diminution de la consommation d'autres sources d'énergie plus émissives) de la consommations d'électricité à différentes échéances.	Atteindre 100% de couverture par les énergies renouvelables locales de la consommation électrique du territoire d'ici 2030	Production d'électricité du territoire en kWh / consommation d'électricité du territoire en kWh

[illegible][illegible][illegible][illegible][illegible]

Evolution de la production d'énergie d'origine renouvelable sur le territoire

[illegible]

Objectifs du PCAET

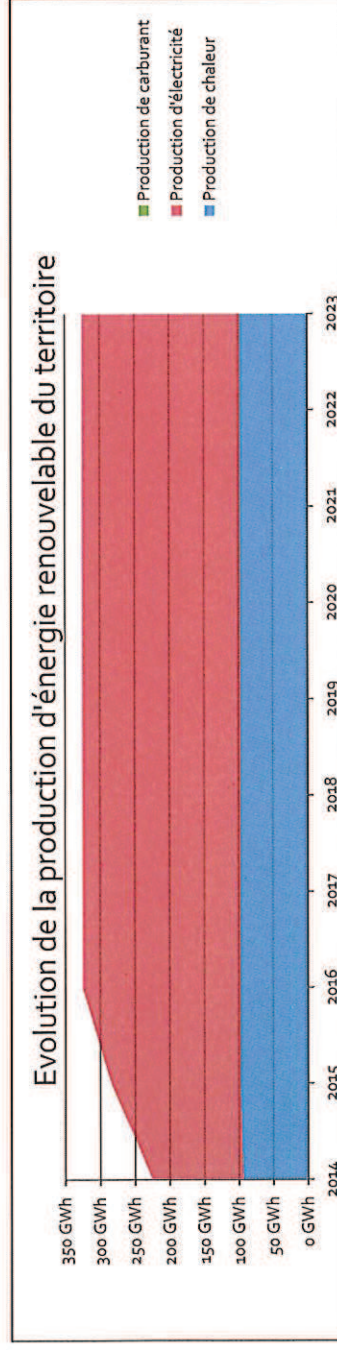
Electricité (100% de couverture en 2030)

Total (Français 2020 et 32% de taux de couverture en 2030)

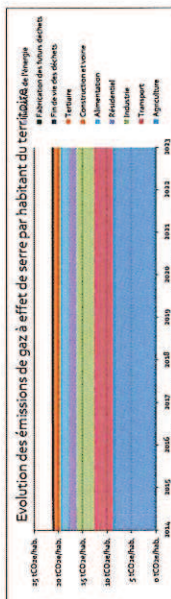
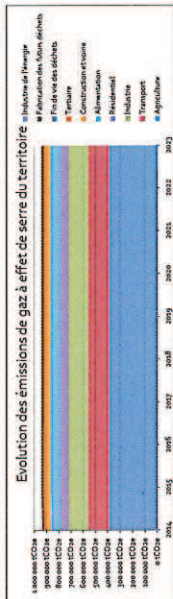
23%

87%

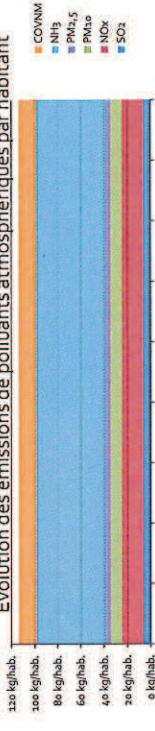
26%

[illegible]

Evolution des émissions de gaz à effet de serre du territoire

[illegible][illegible][illegible][illegible][illegible][illegible][illegible][illegible]

Evolution des émissions de polluants atmosphériques du territoire

[illegible]

	Nor	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Agriculture		169 305 kg	169 305 kg	169 305 kg	169 305 kg	169 305 kg	169 305 kg	169 305 kg	169 305 kg	169 305 kg	169 305 kg
Branche Énergie		19 302 kg	19 302 kg	19 302 kg	19 302 kg	19 302 kg	19 302 kg	19 302 kg	19 302 kg	19 302 kg	19 302 kg
Déclasse		0 kg	0 kg	0 kg	0 kg	0 kg	0 kg	0 kg	0 kg	0 kg	0 kg
Industrie hors branche énergie		177 776 kg	177 776 kg	177 776 kg	177 776 kg	177 776 kg	177 776 kg	177 776 kg	177 776 kg	177 776 kg	177 776 kg
Résidentiel		39 135 kg	39 135 kg	39 135 kg	39 135 kg	39 135 kg	39 135 kg	39 135 kg	39 135 kg	39 135 kg	39 135 kg
Tertiaire		12 541 kg	12 541 kg	12 541 kg	12 541 kg	12 541 kg	12 541 kg	12 541 kg	12 541 kg	12 541 kg	12 541 kg
Transport routier		364 270 kg	364 270 kg	364 270 kg	364 270 kg	364 270 kg	364 270 kg	364 270 kg	364 270 kg	364 270 kg	364 270 kg
Transports non routiers		5 949 kg	5 949 kg	5 949 kg	5 949 kg	5 949 kg	5 949 kg	5 949 kg	5 949 kg	5 949 kg	5 949 kg
Objectifs	Collectivité	5 949 kg	5 949 kg	5 949 kg	5 949 kg	5 949 kg	5 949 kg	5 949 kg	701 776 kg	677 054 kg	677 054 kg
Région	France						Non chiffrés dans le cadre du SRCAE		616 116 kg		559 902 kg

[illegible][illegible]

